

La Chronique du FdD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

LE TRAVAIL COMMENCE MAINTENANT : C'EST DE L'AMBITION QUI DOIT ÊTRE SOUMISE AVANT LE 5 DÉCEMBRE

Chers délégués,

Ce fut un grand plaisir de vous revoir lors de cette toute première négociation intergouvernementale des Nations Unies sur la fiscalité en Afrique. Nous vous souhaitons un bon retour et tenons à vous rappeler que le travail commence dès maintenant. Le texte de négociation du Workstream 1 est un document de base, et il vous appartient – à vous, États membres – de le compléter par des propositions concrètes sur ce qui doit être inclus dans le nouveau « système fiscal international pour le développement durable ».

Quelques rappels importants :

- Nous n'avons fait qu'effleurer le sujet de la répartition équitable des droits d'imposition. Il nous faut des solutions justes et transparentes.
- Malgré le mandat clair énoncé dans les Termes de Référence, le texte de négociation ne comporte même pas de paragraphe spécifique sur la fiscalité équitable des entreprises multinationales, et encore moins de voie pour nous sortir du piège des prix de transfert et nous amener vers un système d'imposition des sociétés juste et efficace (c'est-à-dire sortir du piège des prix de transfert et entrer dans un système d'imposition unitaire).
- L'imposition des personnes fortunées existe en théorie, mais en termes d'actions concrètes et de mécanismes internationaux, le texte est vide.
- Le mot transparence est à peine mentionné, et tous les éléments clés nécessaires à une fiscalité efficace font défaut. Il n'est fait aucune mention des rapport publics pays par pays, d'un registre mondial des actifs ou encore de la transparence sur les bénéficiaires effectifs. Et bien que les mots « échange d'informations » soient mentionnés tout au long du texte, le mot « automatique » est totalement absent.
- Sachant combien la fiscalité est absolument cruciale dans la lutte pour le développement durable, l'article 9, en l'état, est une insulte à tous ceux qui placent en nous l'espoir de contribuer à un avenir meilleur, y compris vos collègues du gouvernement qui se trouvent actuellement à la COP sur le climat à Belém.

Nous vous appelons tous à proposer des solutions ambitieuses à ces problèmes en soumettant des propositions concrètes d'ici le 5 décembre.

Dans l'attente d'un texte de négociation mené par les États membres

Après l'échéance du 5 décembre, mais avant notre prochaine réunion en février, il nous faut un texte de négociation véritablement élaboré par les États membres. Contrairement au « projet de texte » du 24 octobre, le prochain projet de Convention doit comporter des paragraphes spécifiques – entre crochets – rédigés par les États membres, qui pourront présenter des propositions ambitieuses pour l'avenir. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions entamer une véritable négociation où les États membres examineront directement les propositions des uns et des autres et commenceront à élaborer des solutions communes.

Il est temps de s'engager à accomplir de grandes choses ensemble

Un problème sous-jacent majeur réside dans le fait que de nombreux délégués semblent encore souffrir de graves difficultés d'engagement, et l'idée de résoudre les différends et de construire ensemble de grandes choses est manifestement perçue par certains comme extrêmement intimidante. Pourtant, ces mêmes personnes semblent animées d'une étrange volonté de masquer leur manque de coopération sous couvert d'un véritable amour transfrontalier et d'un profond dévouement au multilatéralisme. L'imagination semble sans limites. « Et si nous signions une convention ensemble, mais sans en préciser le contenu ? » « Et si nous conservions tout le contenu dans des protocoles, mais inventions une approche à la carte permettant à chacun de faire ce qu'il souhaite ? »

Ce type d'approche semble déplacé, absurde et totalement étranger aux pratiques de l'ONU, où la construction d'alliances et d'accords de fond est une pratique courante. Mais cette approche du « désaccord tacite » n'est malheureusement pas nouvelle dans le domaine fiscal. En réalité, le système d'adhésion/désadhésion (opt-in/opt-out) figure en bonne place sur la liste des inventions absurdes de l'OCDE qui nuisent à l'efficacité du système fiscal international. Par exemple, comme le savent les experts fiscaux, l'instrument multilatéral BEPS de l'OCDE est en fait un vaste modèle à choix multiples et le fait de recenser les engagements pris par les signataires du projet BEPS se transforme en une petite thèse de doctorat.

Chers délégués, nous ne sommes pas ici pour adopter une approche à la Trump, consistant à « vivre côte à côte » (ce qui, en anglais américain, signifie apparemment « dicter aux autres ce qu'ils doivent faire en matière de fiscalité, puis les abandonner et faire ce qui nous plaît »). Nous sommes ici pour bâtir un cadre nouveau, équitable, efficace et ambitieux pour la coopération fiscale internationale. Et c'est vous, chers délégués, qui tenez la plume.

Nous savons que beaucoup d'entre vous sont de notre côté et partagent nos positions et notre volonté d'un véritable changement dans le système fiscal international. Si vous ne bénéficiez pas du soutien des plus hautes autorités politiques de votre pays, ne vous inquiétez pas, nous serons là pour vous soutenir.

Lisez notre catalogue de propositions d'articles pour la nouvelle Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale.



PROTOCOLE 2 : LA POLITIQUE DE L'OFFRE EN MATIÈRE LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS EN PRATIQUE

Hier, lors des négociations de la Convention fiscale des Nations Unies, nous avons constaté une fois de plus l'échec de la logique de règlement des différends. Plutôt que de réduire les différends fiscaux, la création d'un mécanisme de règlement des différends accroît en réalité ces mêmes différends - et les pertes de revenus pour les États.

Et pourtant, ceux qui promeuvent l'arbitrage comme un mécanisme de règlement des différends, principalement du côté européen, devraient se rappeler qu'ils viennent à peine de mettre fin à l'ensemble du système des traités bilatéraux d'investissement (TBI) au sein de l'Union Européenne, car celui-ci contrevient aux droits fondamentaux et à l'état de droit énoncés dans les traités fondateurs de l'UE..

L'UE n'aime pas l'arbitrage en interne, mais le promeut en externe

En 2018, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt historique dans l'affaire Achmea, jugeant que l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur les TBI entre États membres de l'UE était incompatible avec le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en raison de l'interprétation et de l'application uniformes du droit de l'UE dans l'ensemble des systèmes judiciaires de l'UE, ainsi que de l'exclusivité des tribunaux de l'UE.

Puis, dans un autre arrêt rendu en 2021 dans l'affaire Komstroy, la même CJUE a estimé que le mécanisme d'arbitrage prévu par le traité sur la charte de l'énergie (TCE) ne pouvait pas non plus s'appliquer aux différends en matière d'investissement intracommunautaires.

De nombreux États, dont la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Portugal, la Slovaquie et le Royaume-Uni, ont quitté le Traité sur la Charte de l'énergie, principalement pour éviter de futurs différends entre investisseurs et États concernant des politiques essentielles à la transition écologique, telles que l'imposition des entreprises de combustibles fossiles ou la suppression de leurs licences.

Sans parler des LuxLeaks...

Le scandale LuxLeaks en 2014 a failli créer l'impulsion nécessaire pour permettre à l'UE de mettre fin aux différends fiscaux grâce à une approche commune. Les LuxLeaks ont ainsi révélé 548 décisions fiscales secrètes, couvrant 340 multinationales entre 2002 et 2010. Au cœur de cette affaire se trouvait le bureau de PriceWaterhouseCooper au Luxembourg, un acteur clé des abus fiscaux.

Suite aux révélations des LuxLeaks, l'UE a tenté de mettre en place un système fiscal unitaire sous la forme d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) qui aurait considérablement réduit l'ampleur des litiges fiscaux en convenant d'une assiette fiscale et en la consolidant.

Mais l'initiative a échoué faute d'unanimité, l'Irlande et le Royaume-Uni s'y opposant ouvertement. L'UE a alors créé en 2017 un mécanisme de règlement des différends sur les conventions fiscales, qui comptait 96 cas en cours à la fin de 2023. En outre, le nombre de cas en cours dans le cadre de la procédure amiable (MAP) à la fin de 2023 était de 2381. Ces cas ne sont pas publiés, tout comme les décisions fiscales, et ne peuvent donc faire l'objet d'aucun examen public.

L'UE souhaite désormais porter ce système défaillant de milliers de litiges ouverts et en cours devant l'ONU, en se basant sur le système défaillant de prix de transfert que l'Union européenne elle-même a tenté de modifier, mais sans en avoir la volonté politique suffisante.

Non au règlement des différends fondé sur le système de prix de transfert

La Convention-cadre doit d'abord établir un cadre juridique pour l'imposition des entreprises avant de concevoir un système de règlement des différends. De même que les traités d'investissement sont perçus comme un frein à la transition énergétique, le système de prix de transfert, en raison des litiges et des abus fiscaux qu'il engendre, entrave le financement des obligations nationales et internationales.



Chers négociateurs de la Convention fiscale des Nations unies,

Bons baisers de la COP 30 à Belém.

Nous sommes ici à la COP 30 pour tenter de trouver de nouvelles ressources financières. Nous comprenons que vous négociez actuellement une Convention fiscale internationale historique. Le potentiel de mobilisation de financements publics supplémentaires pour l'action climatique est énorme et urgent.

Nous comptons sur vous pour y parvenir : comme l'indique clairement la Feuille de route de Bakou à Belém visant à fournir 1 300 milliards de dollars pour la finance climat, votre travail est indispensable pour fournir les moyens financiers dont nous avons tant besoin pour protéger la vie sur Terre.

Bien à vous,
La société civile présente à la COP 30
19 novembre 2025

POSTCARD



À l'attention des négociateurs de la
Convention fiscale des Nations unies

Nairobi, Kenya